

# DÉCRET

000

## **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement CHF 4'380'000.- pour l'aménagement des bureaux de la DSI et d'un restaurant d'entreprise dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1, à Renens**

du 2 mars 2010

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décrète*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 4'380'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'aménagement des bureaux à l'usage de la DSI et la cafétéria / restaurant d'entreprise dans l'immeuble sis à l'avenue Longemalle 1 à Renens.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 3'384'000.- est destiné à financer les travaux de transformation et de construction complémentaire.

<sup>2</sup> Il sera amorti en 20 ans.

### **Art. 4**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 996'000.- est destiné à financer les équipements mobiliers et les coûts de mise en service.

<sup>2</sup> Il sera amorti en 5 ans.

### **Art. 5**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2010.

Le président  
du Grand Conseil :

(L.S.)

*L. Chappuis*

Le président :

(L.S.)

*P. Broulis*

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le chancelier :

*V. Grandjean*